

AVIS PUBLIC

PLAN RURAL DE TRACADIE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE TRACADIE ARRÊTÉ NO 030-33-2019

UN AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que la Municipalité régionale de Tracadie a l'intention de modifier son Plan rural en créant une zone INS (institutionnelle) à partir d'une zone M1 (mixte principale), RB (résidentielle bifamiliale) et N (naturelle).

Les propriétés concernées sont situées sur la rue Principale, près de l'intersection avec la rue Benoit et portent les numéros d'identification (NID) 20366662, 20398988, 20648622, 20853347, 20132882 et 20900643 (voir carte ci-jointe). Le but de cette modification est de permettre l'aménagement d'installations sportives et récréatives et pouvant inclure un dôme.

Une audience publique, au cours de laquelle seront examinées les objections écrites aux modifications proposées, aura lieu lors de la réunion ordinaire du 8 juin 2026 à 19h00 en la salle du conseil municipal située au 3620, rue Principale. Tous commentaires ou objections écrits doivent être adressés au greffier municipal au C.P. 3600, Succ. Bureau chef, Tracadie-Sheila, N.-B. E1X 1G5, doivent énoncer les raisons de s'opposer à l'arrêté et être reçus au plus tard le 5 juin 2026 à 9h30.

Quiconque désire défendre les objections écrites ou s'y opposer a le droit d'être entendu aux temps et lieu fixés ci-dessus. Toute personne intéressée à consulter l'arrêté peut le faire en se présentant à l'hôtel de ville (3267, rue Principale), de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au vendredi ou le consulter sur le site internet de la municipalité.

